

## **Compte rendu Conseil Municipal 21/04/2016**

### **Diagnostic urbain**

Le CAUE du Morbihan (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a mené une réflexion globale sur le développement du bourg et sur la confortation de son pôle d'équipements publics par la construction d'une salle de sports. L'étude porte également sur le lien à créer entre les équipements publics et la zone de loisirs communale située à proximité du canal et enfin sur la requalification de la RD 768 bis.

### **Salle de sports**

M. PANHELEUX, Adjoint, a présenté les grandes lignes de l'avant-projet issu de l'étude de faisabilité menée par le cabinet EADM et une commission extra-municipale. Les orientations portent sur un bâtiment évolutif. A la salle omnisports (handball, basket-ball, volley-ball, badminton, tennis) d'une superficie de 968 m<sup>2</sup>, s'ajoutent des vestiaires, des locaux techniques et de rangement. Le coût estimé avoisinerait 1 800 000 €. Les élus envisagent d'autres solutions et continuent leurs prospections afin d'obtenir des prix correspondant à l'enveloppe qui sera consacrée à cette infrastructure.

### **Aire de covoiturage à la sortie de l'agglomération**

Cette aire située près de la station de lagunage comprendra 10 places. Une convention relative à la réalisation et à l'entretien de cet espace sera signée avec Pontivy Communauté qui réalise les travaux.

### **Tarifs à la cantine municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Le tarif a été fixé à 2,95 € pour un enfant de la Commune (2,05 € pour le 3<sup>e</sup> enfant de la même famille) ; 3,15 € pour un enfant hors Commune. Le prix du repas « adulte » est de 5,25 €.

### **Contrat aidé**

Le Conseil Municipal a décidé de conclure un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) à compter du 9 mai 2016. Les missions sont polyvalentes : entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments et fleurissement. L'Etat prendra en charge 70 % de sa rémunération, Pontivy Communauté 10 %.

### **ALSH**

Il est proposé de reconduire le contrat de Pauline LE JALLE, directrice coordinatrice de l'ALSH intercommunal et d'étudier l'évolution de son poste. La Commune prendra en charge 50% des 2 premières étapes de base de la formation des stagiaires BAFA qui interviennent au centre.

### **Bornes électriques**

Le SDEM (syndicat d'énergie du Morbihan) propose aux Communes l'installation de bornes électriques et prend en charge leur financement. La décision sera prise ultérieurement.